



# 15 aout recuperable s'il tombe pendant mes congès

Par **CORINNE t**, le **17/08/2009** à **11:51**

Bonjour,

je suis en cdi depuis plusieurs annees dans mon entreprise, je suis en congés les 3 premières semaines d'aout, et je voulais savoir si le 15 aout me donne droit à un jour de congés supplémentaire vu qu'il tombe pendant mes vacances.

A vous lire,

Cordialement,  
Corinne

Par **Corentin**, le **17/08/2009** à **12:34**

De façon générale, si le 15 aout tombe au milieu de vos vacances et que vous n'aviez pas à travailler ce jour là, alors, au lieu de prendre 10 jours de vacances, vous avez simplement à en prendre 9 !

Des accords peuvent être spécifiques si vous étiez normalement appelée à, du fait de votre emploi, travailler le 15 août.